



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde
Séance du 8 avril 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Prignac et Marcamps, le 8 avril 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2025

Délibération n° 202511 : Désignation délégué EPRCF 33

Présents : 15

Mmes Corine Levreaud, Myriam Robitaillié, Elisabeth Bonachera, Samantha Dorignac, Patricia Lauriol, Natacha Floury Hybertie, Isabelle Roberti, MM. Laury Lefèvre, Claude Migner, Cyril Grisvard, Guillaume Védrenne, Fabrice Aragon, Hughes Floury, Henri Such, Henri Pereira Ramos.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : 0

Absent(s) excusé(s) : 0

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Myriam Robitaillié

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2018 portant création du syndicat intercommunal "Etudes et prévention des risques carrières et falaises 33 » (EPRCF 33) ;

Vu la délibération n°20180710-05 de la commune de Prignac et Marcamps approuvant les statuts du syndicat intercommunal "Etudes et prévention des risques carrières et falaises 33 ;

Vu la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

M. le Maire propose la candidature de M. Cyril Grisvard en tant que délégué titulaire et la candidature de M. Fabrice Aragon en tant que délégué suppléant.

M. le Maire demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.
Aucune personne ne se portant candidat, M. le Maire procède au vote.

M. le Maire soumet au vote la candidature de en tant que délégué titulaire / suppléant.

Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité

- Désigne M. Cyril Grisvard en tant que délégué titulaire et M. Fabrice Aragon en tant que délégué suppléant.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Roberti et M. Pereira Ramos)

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,
Le 8 avril 2025

Secrétaire de séance,
Myriam Robitaille



Le Maire
Laury Lefèvre

